

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation / 25/09/2025

Date d'affichage : 25/09/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26

**Le 2 OCTOBRE 2025 à 20h30**

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, le Maire, Mme HAMEL Manuella, M. GAHERY Jérôme, Mme JEHAN Nadia, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Mme DESVOL Emilie, les adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, Mme HILLIOU Evelyne, M. SALLES Daniel, Mme LEFRANC Elisabeth, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. HILI Damien, Mme GERY Camille, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, Mme HEUZÉ Séverine, Mme LEPROVOST Séverine, Mme HARIVEL Magali, M. LEMOUSSU Bernard, conseillers.

Absents excusés : Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. DANGUY Sébastien, M. RENAULT Joël, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, M. HUARD Patrick.

Pouvoirs : M. DANGUY Sébastien à M. GIROULT David, M. RENAULT Joël à M. ROGER Mickaël, M. BOULAY Didier à M. JEHENNE Adrien, Mme BONNEL Marlène à Mme GERY Camille, M. HUARD Patrick à M. DESMASURES Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. SALLES Daniel

### **Aménagement de la cour et des abords du Groupe Scolaire André Bruno, rues Pasteur et Alexandre Mauduit**

L'Atelier du Marais a été missionné pour travailler sur le projet d'aménagement extérieur du groupe scolaire André Bruno, pour la partie cour d'école mais aussi pour les abords (stationnements, parvis, voirie, ...).

Depuis plusieurs mois, un travail a été engagé avec les élus, en lien avec l'équipe enseignante, pour aboutir à un projet qui corresponde aux besoins des usagers mais aussi aux attentes des financeurs potentiels. Pour rappel, les chiffrages prévisionnels des deux projets ont été présentés en commission travaux le 30 septembre 2024. Un premier plan de financement de la cour d'école a été validé en conseil municipal le 07 novembre 2024.

La commune a présenté devant des élus du conseil départemental de la Manche le 06 décembre 2024 sa candidature au Contrat de Pôles de Services. Afin d'être éligible au CPS pour l'ensemble du projet d'aménagement extérieur du groupe scolaire, il a été demandé un seul marché unique pour l'aménagement de la cour d'école et de ses abords, même si les travaux ne sont pas réalisés la même année. Ce contrat a été signé à Sourdeval le 10 juin 2025 garantissant des financements pour ces deux projets, avec bonification.

Il a été convenu de mettre en place un marché avec une tranche ferme pour la cour d'école (réalisation en 2025) et une tranche optionnelle pour les abords (réalisation en 2026).

L'appel d'offres a été lancé en mai 2025 et 4 entreprises ont répondu à cette consultation. L'Atelier du Marais a rendu son analyse à la CAO le 2 juillet 2025 et c'est l'entreprise Pigeon TP Normandie qui a été retenue.

Le début des travaux pour la cour d'école est prévu en septembre 2025 pour une durée de 2 mois.

Concernant l'aménagement des abords du groupe scolaire, cette seconde phase du projet est prévue pour juin 2026.

En parallèle, il est également prévu des travaux d'effacement de réseaux (octobre 2025) rue Alexandre Mauduit et rue Pasteur, en partenariat avec le SDEM 50 comme maître d'œuvre.

Plusieurs financements sur ces projets sont validés ou en cours de validation et d'autres demandes de subventions, comme la DETR pour les abords, peuvent être réalisées en 2026.

Plan de financement prévisionnel actualisé cour d'école

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux (espaces verts, voirie, mobilier)	199 596,36 €	CD50 (CPS- signé le 02/07/2025) – montant prévisionnel	9 981,96 €
Maitrise d'œuvre (4,95%)	9 880,02 €	Etat (DETR – notification le 06/06/2025)	45 555 €
Frais d'étude (topographique)	1 475 €	LEADER (FEADER) – avis d'opportunité favorable notifié le 22/05/2025	60 000 €
		Agence de l'Eau (demande en cours)	53 225,15 €
		Sourdeval (20 %)	42 190,27 €
<b>Total</b>	<b>210 951,38 €</b>	<b>Total</b>	<b>210 951,38 €</b>

M. JEHENNE rappelle que nous sommes au plafond des subventions possibles.

Plan de financement prévisionnel actualisé pour les abords de l'école

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux (espaces verts, voirie, mobilier)	256 627,68 €	CD50 (CPS- signé le 02/07/2025) – montant prévisionnel	72 959,75 €
Maitrise d'œuvre (4,95%)	12 703,07 €	Etat (DETR – estimation à 20 % - demande à réaliser en 2026)	
Frais d'étude (topographique)	1 475 €	Amende de Police (2022)	16 560 €
		Agence de l'Eau (demande en cours)	127 124,85 €
		Sourdeval (20%)	54 161,15 €
<b>Total</b>	<b>270 805,75 €</b>	<b>Total</b>	<b>270 805,75 €</b>

Plan de financement global

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux cour d'école	199 596,36 €	CD50 (CPS- signé le 02/07/2025 – 271 541 €) – montant prévisionnel	82 940,7 €
Travaux abords école	256 627,68 €	Amende de Police (2022)	16 560 €
Maitrise d'œuvre (4,95%)	22 583,09 €	Etat (DETR – notification le 06/06/2025)	45 555 €
Frais d'étude (topographique)	2 950 €	Etat (DETR – demande à réaliser en 2026 si nécessaire)	
		LEADER (FEADER) – notifié le 22/05/2025	60 000 €
		Agence de l'Eau (demande en cours)	180 350 €
		Sourdeval (20 %)	96 351,43 €
<b>Total</b>	<b>481 757,13 €</b>	<b>Total</b>	<b>481 757,13 €</b>

Vu la commission travaux du 30 septembre 2024 et validant les chiffrages prévisionnels,  
Vu la délibération du 07 novembre 2024 du conseil municipal de Sourdeval approuvant l'avant-projet pour la cour d'école,  
Vu l'inscription des projets au Contrat de Pôles de Services (CPS) 2025-2029 signé le 10 juin 2025,  
Vu les différentes réunions du groupe projet et les avis de la commission travaux,  
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 2 juillet 2025 décidant d'attribuer le marché à l'entreprise Pigeon TP Normandie,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- valider la mise en œuvre opérationnelle des projets avec la réalisation des travaux d'aménagements de la cour d'école en 2025 et les abords de l'école à partir de juin 2026 (tranche conditionnelle du marché),
- autoriser le maire à signer les pièces nécessaires à la poursuite du marché,
- valider les plans de financement prévisionnel suivants et autoriser le maire à faire les différentes demandes de subventions restantes (DETR, ...).

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 26

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.  
A Sourdeval, le 2 OCTOBRE 2025.

Le secrétaire de séance  
Daniel SALLES

Le Maire,  
Adrien JEHENNE



Accusé de réception en préfecture  
050-200059541-20251002-2025-10-01-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2025  
Date de réception préfecture : 16/10/2025